

PRÉFET DE L'ISÈRE

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes

Grenoble, le 10/11/2020

*Unité départementale de l'Isère
Pôle risques technologiques
Unité SEVESO plateformes*

N. Ref : 2020-Is245RT

Affaire suivie par : Stéphanie GIBERT
Tél. : 04 76 69 34 16
Courriel : stephanie.gibert@developpement-durable.gouv.fr

OBJET : *Suites de la visite d'inspection du 13/10/2020*
PJ : *Rapport de l'inspection des installations classées*

Monsieur le directeur,

J'ai effectué le 13 octobre 2020 une visite d'inspection de vos installations situées sur la plateforme chimique de Le-Pont-Claix. Cette inspection a porté sur les suites des inspections du 23/09/2019 ainsi que sur RSDE et les émissions sonores.

En application de l'article L.514-5 du code de l'environnement, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint copie du rapport que je transmets à monsieur le préfet du département de l'Isère.

J'ai l'honneur de vous confirmer, dans le rapport joint en annexe, les non-conformités ainsi que les observations que cette visite a soulevées de la part de l'inspection des installations classées.

Je vous demande de bien vouloir me tenir informée, au plus tard dans un délai d'un mois, des suites que vous donnerez aux observations formulées dans le rapport d'inspection.

Au titre de la consultation contradictoire préalable prévue à l'article L. 514-5 du code de l'environnement, vous disposez d'un délai de 15 jours à compter de la réception du présent courrier pour adresser au préfet de l'Isère (DDPP - Espace le Doyen, 22 avenue Doyen Louis Weil, Grenoble) par courrier recommandé avec accusé réception, les observations éventuelles qu'appelle de votre part la proposition de mise en demeure.

Je vous prie d'agréer, monsieur le directeur, l'expression de ma sincère considération.

Monsieur le directeur
Société VENCOREX
rue Lavoisier
BP 16
38801 LE-PONT-DE-CLAIX

L'inspecteur de l'environnement

Stéphanie GIBERT

Copies : SGI, PRICAE, chrono RT